



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 4 :**  
CONVENTION CADRE POUR  
LA CRÉATION DES  
SERVICES COMMUNS -  
AVENANT N° 9 - RÉVISIONS  
DE NIVEAUX DE SERVICE  
POUR 2024

**Séance Ordinaire du 17 décembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 11 décembre 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 décembre 2024.

**Présents :** Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 25**

**Absent : 1**

**Excusés : 9**

**Excusés avec procuration :** Mathilde FERCHAUD (à Sandrine JOVENE), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Bérengère DUPIN), Benjamin DUGERS (à Armelle ABAZIOU BARTHELEMY), Géraldine AUDEBERT (à Françoise COSSECQ), Thomas BURGALIERES (à Daphné GAUSSENS), Grégoire REYDIT (à Jean-Georges MICOL), Julie-Anne BROUSSIN (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU).

**Absent :** M. Maxime JOYEZ.

**Secrétaire :** Bérengère DUPIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

### **DOSSIER N° 4 : CONVENTION CADRE POUR LA CRÉATION DES SERVICES COMMUNS - AVENANT N° 9 - RÉVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICE POUR 2024**

**RAPPORTEUR** : Jean-Georges MICOL

Les principes liés à la mutualisation de services mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 prévoient des cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes ainsi qu'une révision des niveaux de service lorsque le périmètre d'un service déjà mutualisé varie permettant d'ajuster le financement de la commune à la hausse ou à la baisse en fonction de nouvelles prestations ou de prestations supprimées.

Ces variations de périmètres ou ajustements de prestations s'établissent par conventions entre Bordeaux Métropole et les communes au travers des contrats d'engagement ainsi que des conventions de création de services communs.

Les révisions de niveau de service identifiées dans le cadre de cet exercice 2024 sont établies sur la base de variation de prestations mises en œuvre entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2024. La convention jointe à la présente délibération en précise les modalités.

La valorisation financière de cette révision au titre de l'année 2024 concerne :

- Moyens complémentaires pour faire face aux obligations RGPD
- Rattrapage estimation erronée RH lors de la mutualisation cycle 1
- Mise en place alertes silencieuses sur les postes accueil des sites municipaux
- Application mobile « ma ville facile »
- Modernisation des process de visa des documents de commande publique
- Extension du parc véhicule
- Valorisation des coûts de carburant
- Mise à disposition accès intranet, internet et outils numériques pour l'ensemble des agents sur les sites distants (écoles, ALSH,..).

Le rattrapage de l'estimation RH erronée lors de la mutualisation du cycle 1 occasionnera le remboursement d'un montant de 690 384 € de charges de fonctionnement mentionnés dans la convention portant remboursements pour l'exercice 2024 qui seront versés à la commune au titre de l'exercice budgétaire 2025.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4- 3, **VU** la délibération n° 2015/0227 du 29 Mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,

**VU** la délibération n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

**VU** la délibération n° 2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

**VU** la délibération n° 2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

**VU** la délibération n° 2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

**VU** la délibération N° 2017-25 du 27 janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

**VU** la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de

Le Bouscat signée en date du 14 décembre 2015,

**VU** les avenants n°1, 2, 3, 4, 5,6, 7 et 8 concernant les révisions de niveau de service 2016-2017, 2017-2018, 2018 – 2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, entre Bordeaux Métropole et la commune de Le Bouscat,

**VU** l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 15 novembre 2024,

**Considérant** la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

**Considérant** qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**Article 1 :** VALIDER l'évolution du niveau de service et la modification de l'attribution de compensation qui en découle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

*L'attribution de compensation de fonctionnement de la commune du Bouscat à verser à Bordeaux Métropole est minorée d'un montant de 53 358 € et son attribution de compensation d'investissement est majorée d'un montant de 13 735 €,*

**Article 2 :** AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de création des services communs,

**Article 3 :** AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention portant remboursements liés aux révisions de niveau de service pour l'exercice 2024,

**Article 4 :** AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :**

**33 voix POUR**

**1 ABSTENTION (M. Patrick ALVAREZ)**

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Bérengère DUPIN

**Avenant n°9 à la convention cadre pour la création de services communs entre  
Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat**

**Révision de niveaux de service 2023-2024**

**Entre**

Bordeaux Métropole représentée par la Présidente, Christine Bost, dûment habilitée par délibération n°2024-XXX en date du 6 décembre 2024,

**Et**

La commune du Bouscat représentée par son Maire, Patrick Bobet, dûment habilité par délibération n°2024-XXX en date du 17 décembre 2024,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu les délibérations n°2015-0227 du 29 mai 2015 et n°2022-705 du 24 novembre 2022 par lesquelles Bordeaux Métropole a adopté puis actualisé le schéma de mutualisation,

Vu la délibération n°2015-0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté - communes du cycle 1 - ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération n°2017-25 de janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021 portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat signée en date du 14 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 concernant les révisions de niveau de service 2016-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 30 janvier 2018,

Vu l'avenant n°2 concernant l'intégration du service commun des archives (cycle 4) entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 19 décembre 2018,

Vu l'avenant n°3 concernant les révisions de niveaux de services 2017-2018 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 06 février 2019,

Vu l'avenant n°4 concernant les révisions de niveaux de services 2018-2019 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 26 décembre 2019,

Vu l'avenant n°5 concernant les révisions de niveaux de services 2019-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 18 décembre 2020,

Vu l'avenant n°6 concernant les révisions de niveaux de services 2020-2021 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 08 février 2022,

Vu l'avenant n°7 concernant les révisions de niveaux de services 2022-2023 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 23 mars 2023,

Vu l'avenant n°8 concernant les révisions de niveaux de services 2022-2023 entre Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat, signée en date du 2 février 2024,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 novembre 2024,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :**

**Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune du Bouscat et Bordeaux Métropole entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2024.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

**Article 2 : Domaine(s) concerné(s) par la révision de niveaux de services**

La révision de niveaux de services concerne les domaines suivants :

Domaine	Objet de la révision de niveaux de services
Numérique et SI	Déploiement 2023/2024 pour les écoles Evolution des équipements administratifs Nouveaux projets – feuille de route pluriannuelle
Parc matériel roulant	Extension du parc Erreur lors du cycle 1 : non valorisation du carburant Erreur dans les RNS 2023 sur la valorisation de la maintenance pour le retrait de la tractopelle
Archives	Augmentation du nombre de mètre linéaire versé
Affaires juridiques	Augmentation de l'activité liée au RGPD
Ressources Humaines	Rattrapage cycle 1 – erreur de P1

### **Article 3 : Modification de l'article**

Domaine concerné par la révision de niveaux de services	ETP (équivalent temps plein) des agents mutualisés	ETP compensés sans agent mutualisé
RGPD	0	+ 0,06
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>+ 0,06</b>

### **Article 4 : Modification de l'ARTICLE 7 « NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION »**

L'article 7 est modifié comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé. L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

### **Article 5 : Modification de l'ARTICLE 6 « BIENS MATERIELS »**

L'article 6 est modifié comme suit :

#### **6.1 Locaux :**

Aucun local n'est mis à disposition par la commune du Bouscat dans le cadre des activités mutualisées.

#### **6.2 Autres biens :**

Les nouveaux bâtiments et matériels déployés sont recensés dans l'annexe 3, qui met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés. Le reste de l'annexe est inchangé.

**Article 6 : Modification de l'ARTICLE 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »**

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveaux de services 2023-2024,

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2025 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

**Article 7 : Date d'entrée en vigueur**

Le présent avenant entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait à Bordeaux, le

en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,  
La Présidente,

Pour la commune,  
Le Maire,

Christine Bost

Patrick Bobet





### **ANNEXE 3 : BATIMENTS ET MATERIELS**

#### **A L'AVENANT N°9 A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DU BOUSCAT**

#### **Matériel :**

Dans le cadre des révisions de niveaux de services 2023-2024, les véhicules suivants ont été ajoutés au parc mutualisé :

- RENAULT KANGOO VP TECHNO TCE 130 Police Municipale, immatriculé GY-365-BB - n° de parc 15076
- CITROEN C3 PureTech 83 S&S BVM C Series, immatriculé GR-231-FQ – n° de parc 11060

## ANNEXE 4 - SEPTEMBRE 2024

ANNEXE 4 : Numérique et SI  
A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS  
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE LE BOUSCAT



/!\ Données extraites le 30/08/2024

Date de dernière mise à jour : 30/08/2024	Parc		Variations		Nouveau périmètre de référence 2024 (Sept 2024)
	Périmètre de référence N-1 (sept 2023)	Variations 2024 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2024	Variations liées aux RNS 2024	
<b>TOTAL PC Fixe</b>	<b>114</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>114</b>
Ordinateurs PC fixe - Standard	114	0		0	114
Ordinateurs PC fixe - Avancé	0	0		0	0
Ordinateurs PC fixe - Spécifique	0	0		0	0
<b>TOTAL PC Portable</b>	<b>121</b>	<b>0</b>		<b>7</b>	<b>128</b>
Ordinateurs PC portable - Standard	108	0		5	113
Ordinateurs PC portable - Avancé	7	0		3	10
Ordinateurs PC portable - Spécifique	6	0		-1	5
<b>TOTAL PC Portable Hybride</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	0	0		0	0
Ordinateurs PC portable hybride - Spécifique	0	0		0	Exemple : Microsoft Surface Pro
<b>TOTAL MAC Fixe</b>	<b>8</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>8</b>
Ordinateurs Mac fixe - Initial	6	0		0	6
Ordinateurs Mac fixe - Standard	1	0		0	1
Ordinateurs Mac fixe - Avancé	1	0		0	1
<b>TOTAL MAC Portable</b>	<b>9</b>	<b>0</b>		<b>-1</b>	<b>8</b>
Ordinateurs Mac Portable - Initial	3	0		-1	2
Ordinateurs Mac Portable - Standard	2	0		1	3
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	4	0		-1	3
<b>TOTAL Ecran</b>	<b>211</b>	<b>0</b>		<b>15</b>	<b>226</b>
Ecran - Initial	2	0		0	2
Ecran - Standard	189	0		15	204
Ecran - Avancé	20	0		0	Ecran 27" ultra haute définition complémentaire
Ecran - Spécifique	0	0		0	Ecran 32" ultra haute définition complémentaire
<b>TOTAL Ecran Grand Format</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Ecran Grand Format - Initial (43)	1	0		0	1
Ecran grand format - Standard (55)	1	0		0	1
Ecran grand format - Avancé (63)	0	0		0	0
Ecran grand format - Spécifique (86)	0	0		0	0
<b>TOTAL Téléphonie mobile</b>	<b>31</b>	<b>0</b>		<b>-5</b>	<b>26</b>
Téléphone mobile classique - Initial	31	0		-5	/!\ Coût du forfait Voix déduit
<b>TOTAL Smartphone Android</b>	<b>75</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>75</b>
Smartphones ANDROID - Initial	32	0		4	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit
Smartphones ANDROID - Standard	16	0		-2	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit
Smartphones ANDROID - Avancé	2	0		1	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit
Smartphones ANDROID - Spécifique	25	0		-3	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit
<b>TOTAL Smartphone ios</b>	<b>14</b>	<b>0</b>		<b>3</b>	<b>17</b>
Smartphones APPLE - Standard	6	0		3	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit
Smartphones APPLE - Avancé	5	0		-2	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit
Smartphones APPLE - Spécifique	3	0		2	/!\ Coût du forfait Voix Data déduit
<b>Forfait téléphonique</b>	<b>136</b>	<b>0</b>		<b>-3</b>	<b>133</b>
Forfaits 4G - Initial	35	0		-5	Voix
Forfaits 4G - Standard	91	0		1	Voix Data
Forfaits 4G - Avancé	9	0		0	Data
Forfaits 4G - Spécifique	1	0		1	M2M
<b>Tablette Android et Windows</b>	<b>18</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	<b>19</b>
Tablettes ANDROID - Standard	18	0		1	Tablette Android standard
<b>Tablette ios</b>	<b>80</b>	<b>0</b>		<b>-1</b>	<b>79</b>
Tablettes APPLE - Standard	35	0		-1	IPAD 10,2"
Tablettes APPLE - Avancé	42	0		0	IPAD Air 10,5"
Tablettes APPLE - Spécifique	3	0		0	IPAD Pro 11"
<b>Accessoires et Petits matériels</b>	<b>5</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>5</b>
Accessoires et petits matériels - Galet WIFI 4G	2	0		-1	
Accessoires et petits matériels - Pleuvre audio	0	0		0	
Accessoires et petits matériels - Casque / micro de téléphone fixe sans fil	0	0		1	
Accessoires et petits matériels - Clavier Bluetooth tablette numérique	0	0		0	
Scanner - Scanner A4 de bureau (chargeur)	0	0		0	
Scanner - Scanner A4 de bureau à plat	0	0		0	
Scanner - Scanner A4 spécial	0	0		0	
Scanner - Scanner A4 USB portable	1	0		0	
Accessoires et petits matériels - Visualiseur	2	0		0	
Accessoires et petits matériels - Clé Miracast	0	0		0	
Accessoires et petits matériels - douchette sans fil	1	0		0	
Accessoires et petits matériels - douchette filaire	0	0		1	
Accessoires et petits matériels - Station d'accueil	21	0		0	
Accessoires et petits matériels - Tablette graphique	0	0		0	
<b>Vidéo projecteurs</b>	<b>5</b>	<b>0</b>		<b>-3</b>	<b>2</b>
Vidéo projecteur - Initial (nomade)	5	0		-3	VP Mobile (nomade)
Vidéo projecteur - Standard (VP Mural ultra courte focale)	0	0		0	VP Mural courte focale

		Parc	Variations			Nouveau périmètre de référence 2024 (Sept 2024)
Date de dernière mise à jour : 30/08/2024	Périmètre de référence N-1 (sept 2023)	Variations 2024 liées à l'évolution des domaines mutualisés	Commentaires mutualisation 2024	Variations liées aux RNS 2024	Commentaires RNS 2024	
Vidéo projecteur - Avancé (VPi)	0	0		0	VP Interactif	0
Vidéo projecteur - Spécifique	0	0		0	VP mobile pour diffusion video a tres courte distance avec audio amélioré	0
<b>Salles de réunion connectées</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>2</b>
Salle de réunion connectée - Initial	1	0		0	Pette salle, fixe écran 55"	1
Salle de réunion connectée - Standard	1	0		0	Salle moyenne	1
Salle de réunion connectée - Avancé	0	0		0	Grande salle	0
Salle de réunion connectée - Spécifique	0	0		0	Salle support mobile, écran 50"	0
0						
<b>Radio TETRA</b>	<b>29</b>	<b>0</b>		<b>5</b>	<b>Radios gérées hors TETRA</b>	<b>34</b>
Tetra - Initial	12	0		6	0	18
Tetra - Standard	15	0		-1	0	14
Tetra - Avancé	0	0		0	0	0
Tetra - Spécifique	2	0		0	0	2
0						
<b>Imprimantes ADMINISTRATION</b>	<b>Admin : 9</b>	<b>0</b>		<b>-2</b>		<b>Admin : 7</b>
Imprimante - Initial	1	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		1
Imprimante - Standard	3	0	Impression A4 monochrome	0		3
Imprimante - Avancé	5	0	Impression A4 couleur	-2		3
<b>Imprimantes ECOLES</b>	<b>Ecoles : 6</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>Ecoles : 7</b>
Imprimante - Initial	2	0	Offre de reprise imprimante jet d'encre	0		2
Imprimante - Standard	0	0	Impression A4 monochrome	0		0
Imprimante - Avancé	4	0	Impression A4 couleur	1		5
<b>Multifonctions ADMINISTRATION</b>	<b>Admin : 37</b>	<b>0</b>		<b>-2</b>		<b>Admin : 35</b>
Copieur multifonction - Initial	3	0	Multifonction monochrome	-1		2
Copieur multifonction - Standard	20	0	Multifonction couleur	0		20
Copieur multifonction - Avancé	3	0	Multifonction couleur et finisseur	0		3
Copieur multifonction - Spécifique	11	0	Multifonction compact	-1		10
<b>Multifonctions ECOLES</b>	<b>Ecoles : 16</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>Ecoles : 17</b>
Copieur multifonction - Initial	0	0	Multifonction monochrome	0		0
Copieur multifonction - Standard	5	0	Multifonction couleur	0		5
Copieur multifonction - Avancé	5	0	Multifonction couleur et finisseur	0		5
Copieur multifonction - Spécifique	6	0	Multifonction compact	1		7
<b>Impression Spéciale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
Impression Spéciale - Initial	0	0	Imprimante à ticket / étiquette	0		0
Impression Spéciale - Standard	0	0		0		0
Impression Spéciale - Avancé	0	0	Traceur A0 / A0+	0		0
Impression Spéciale - Spécifique	0	0	Presse d'impression M8	0		0
0						
<b>Logiciel</b>						
<b>Logiciels DAO Adobe</b>	<b>8</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>8</b>
Logiciels DAO ADOBE - Acrobat Pro DC	1	0		0		1
Logiciels DAO ADOBE - Adobe Captivate	0	0		0		0
Logiciels DAO ADOBE - Adobe Stock	0	0		0		0
Logiciels DAO ADOBE - Creative Cloud All Apps	6	0		1		7
Logiciels DAO ADOBE - Illustrator	1	0		-1		0
Logiciels DAO ADOBE - InDesign	0	0		0		0
Logiciels DAO ADOBE - Photoshop	0	0		0		0
Logiciels DAO ADOBE - Premiere Pro	0	0		0		0
<b>Logiciels CAO Autodesk</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>4</b>
Logiciels CAO - Autocad LT	4	0		0		4
Logiciels CAO - Autodesk Collection IST	0	0	Autocad, Civil3D, Architecture, Map3D	0		0
Logiciels CAO - Autodesk Collection AECC	0	0	Revit, ReCap Pro, 3DS Max, Infraworks	0		0
Logiciels CAO - Sketchup Pro	0	0		0		0
Logiciels CAO - Mensura Genius	0	0		0		0
<b>Logiciels de Productivité</b>	<b>436</b>	<b>0</b>		<b>64</b>		<b>491</b>
Licence Office - office E3	247	0		-9		238
Licence Office - office F3	189	0		64		253
Logiciels de productivité - Visio	0	0		0		0
Logiciels de productivité - Project	0	0		0		0
Logiciels de productivité - Klaxoon	0	0		1		1
<b>Service</b>						
	Volume Juillet 2022 - Juin 2023	0		Conso		Volume Juillet 2023 - Juin 2024
<b>Volume Copies</b>	<b>1 638 201</b>	<b>0</b>		<b>-16 406</b>		<b>1 621 795</b>
Volume Copies Standard	930 745	0		-126 181	impression monochrome	804 564
Volume Copies Avancée	707 456	0		109 775	impression couleur	817 231
<b>Certificat RGS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>5</b>
Certificat - Sécurité	5	0		0		5
<b>Projet terminé 2023</b>						
	Code projet -	Libellé du projet			Etat	
Le Bouscat	PRJ0013123	Mise en place de boutons d'alerte pour les postes d'accueil mairie et CCAS pour la commune de Bouscat			Traîtée	

**ANNEXE 4 bis : Numérique et SI**  
**A LA CONVENTION CADRE POUR LA CREATION DE SERVICES COMMUNS**  
**ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE LE BOUSCAT**

		Parc logiciel mutualisé				Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions		Variations suite à la mutualisation	
Date de dernière mise à jour : 11/10/24	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires		
<b>Productivité / transverses</b>									
	Oui	Windows Server 4 serveurs 2008	Microsoft	2010	2 000 €		Logiciels gérés en transversalité par le service commun et pour toutes les entités		
	Oui	2 Licences Windows Server 2012 Standard	Microsoft	2015	1 716 €				
	Oui	TSE 50 cal	Microsoft	2008	1 500 €				
	Oui	OPENOFFICE	openoffice	2008	0 €	- €			
	Oui	OFFICE 2013 standard à partir de 2015 150 licences	Microsoft	2015	33 848 €				
	Oui	MICROSOFT VISIO PROFESSIONNEL 2010 1 licence	Microsoft	2011	300 €				
	Oui	Suite Adobe Pdf (8 licences) Windows et Mac	Creative	2005-2015	1 600 €				
	Oui	Blue Kiwi	Bluekiwi Atos	2014	0 €			décommissionnée depuis 2018	
	Oui	DOCUMALIS (5 utilisateurs nominatifs)	SCANPOINT SOFTWARE	2015	0 €	1 980.00 €		décommissionnée depuis 2018	
	Oui	GED	AKKA /DOCUMALIS	2015	33 643 €	2 436.00 €		Logiciels gérés en transversalité par le service commun et pour toutes les entités	
	Oui	ZIMBRA (170 utilisateurs)	ZIMBRA Hébergement ALIENOR	2008	0 €	10 770.00 €	décommissionnée et remplacée par MSO		
	Oui	QuarkXPress (4 licences)	Quark Enterprise Solutions	2010	6 000 €				
	Oui	ADOBE PHOTOSHOP CS5 - 6 -7 (5 licences)	Adobe	2005	6 500 €				
	Oui	ADOBE ILLUSTRATORS CS6 (2licences)	Adobe	2012	1 538 €				
	Oui	ADOBE INDESIGN Mac (1 licence)	Adobe	2012	947 €				
	Oui	AUTOCAD LT 2006,2010, 2013, 2015 (5 licences)	AUTODESK	2012	3 144 €	3 144.00 €			
	Oui	SAP BUSINESS OBJECT (2 licences)		2000	2 000 €		Logiciels gérés en transversalité par le service commun et pour toutes les entités		
	Oui	Clés USB (Signature Electronique) 5 clés	Certinomis	2013	1 250 €	1 566.00 €			
	Oui	Clés USB identification Electronique) 3 clés	Certinomis	2014	390 €	1 566.00 €			
	Oui	Iparapheur Alfresco	Berger Levraut	2012	1 000 €			décommissionnée et remplacée par libriciel	
	Oui	Iparapheur	LIBRICIEL	2020			remplaçante du iparapheur berger levraut		
	Oui	mise en place d'une ged espaces marchés et signature parapheur Kydoc plateforme	Hyland	2024	7 500 €	2 023.00 €	AJOUT		
	Oui	Scan et vidéocodage des factures		2020	0 €	- €			
<b>Métiers</b>									
	Oui	Sedit Marianne Finances immo OPale totalité des modules	Berger Levraut	1999	39 644 €	24 163.00 €	décommissionnée et remplacée par gda		
	Oui	Grand Angle GDA	CGI	2021			remplaçante de sedit Finances		
	Oui	Sedit Marianne RH totalité des modules	Berger Levraut	1999	59 467 €	24 163.00 €	décommissionnée et remplacée par Pleiades		
	Oui	PLEIADES RH	Sopra	2021			remplaçante de sedit RH		
	Oui	Progiciel Salvia financements options dette	SALVIA	2001	10 228 €	3 279.00 €			
	Oui	Logiciel de prospective financière REGARDs		2022	17 008 €	3 825.00 €	AJOUT		
	Oui	Signature électronique des commandes iparapheur KIPDOC	Hyland	2023	9 800 €	2 892.00 €	AJOUT		
	Oui	G							
	Non	LOGIPOL	AGELID	2010	4 972 €	590.00 €			
	Non	Vidéosurveillance Ecus + CTM	Alarm center	2007	52 762 €	- €			
	Non	TEPV - verbalisation électronique	IERR Bolorré	2018			PV électronique edicia		
	Oui	INDEM	CEGAPE	2005	0 €	2 376.00 €			
	Non	GESTION DES DOLEANCES	Aquitem	2005	10 500 €	1 615.00 €			
	Non	GESTION DES INTERVENTIONS	Aquitem	2014	10 500 €	816.00 €			

Date de dernière mise à jour : 11/10/24	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	Suivi Energetique SDEEG	SDEEG	2013	0 €	380.00 €		
Bâtiments/Stratégie immobilière et foncière/Logistique/Moyens généraux	Non	logiciel de gestion du patrimoine services techniques ATAL	Berger Levraut	2023	27 548 €	6 256.00 €	AJOUT	
Direction Générale	Non	CDC FAST ELUS	CDC FAST	2008	0 €	1 797.00 €		
Direction Générale	Non	IXBUS - Gestion Contrôle de Légalité	SRCI	2008	0 €	660.00 €		
Direction Générale	Non	Captoo	SPECINOV	2012	0 €	1 080.00 €		
Direction Générale	Non	DELARCHIVES	SEDI INFORMATIQUE	2010	0 €	18.00 €		
Direction Générale	Non	Rich Publisher (Diffusion Conseil Municipal)	En Direct TV (MULTICAM system)	2008	0 €	2 500.00 €		
Direction Générale	Non	VIAPM solution de suivi des politiques publiques		2019	21 960 €	1 200.00 €	AJOUT	
Direction Générale	Non	solutions de vidéoprojection et conférence salle de conseil	novelty	2023	66 999 €	2 060.00 €	AJOUT	
CCAS	Oui	Sedit Marianne Finances CCAS	Berger Levraut	1999	0 €	560.00 €		décommissionnée et remplacée par gda
CCAS	Oui	GDA grand angle	CGI					remplaçante de sedit Finances
CCAS	Oui	Sedit Marianne RH CCAS	Berger Levraut	1999	0 €	979.00 €		décommissionnée et remplacée par Pleiades
CCAS	Oui	PLEIADES RH	Sopra					remplaçante de sedit RH
CCAS	Oui	Concept	Elissar	2013	0 €	3 192.80 €		
CCAS	Oui	facturation et Paye Mandataire	Medysys	2010	0 €	2 743.46 €		
Communication	Non	WEBCAM Centre Ville	Viewsurf	2012	0 €	500.00 €		
Communication	Non	Gestion Site internet TYPO 3 et hébergement	ALIENOR	2011	39 717 €	1 632.00 €		
Communication	Non	Plateforme SMS Orange Contact Every One	Orange	2008	0 €	4 000.00 €		
Communication	Non	Outil de gestion des délibérations airdelb	digitech	2023	20 000 €	5 163.00 €	AJOUT	
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	DDC	OPERIS	2006	16 207 €	5 780.00 €		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	SIG APIC GEO CUB	OPERIS	2001	8 012 €	5 361.00 €		décommissionnée et remplacée par cartoweb
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	Carto QGIS et GEOPRO	cartoweb	2019				remplaçante de apic
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	DELTAWATT	GEOFRANCE	2012	0 €	440.00 €		
Cadre de vie, urbanisme, et AOS	Non	Gestion de la Voirie	Technocarte					
Jeunesse, Education	Non	Polyfact AVEC ACHAT 4 BADGEUSES	Technocarte	2003	8 832 €	5 290.00 €		
Jeunesse, Education	Non	LOISICIEL	Technocarte	1999	4 339 €	avec Polyfact		
Jeunesse, Education	Non	SCOLARICIEL	Technocarte	1999 -2000	19 015 €	avec Polyfact		
Jeunesse, Education	Non	Gestion badgeuse Horanet	OEM terminal	1999	0 €	1 869.00 €		
Jeunesse, Education	Non	ESII ORION - réservation des inscriptions scolaires	ESII	2021	819 €	1 840.00 €		
Jeunesse, Education	Non	module liste d'attente automatisée pour les places d'ALSH	Technocarte	2024	2 895 €		AJOUT	
Petite Enfance	Non	Babycarte	Technocarte	1999	8 338 €	avec Polyfact		
Petite Enfance	Non	Solution de pointage des assistantes maternelle ILE	Technocarte	2022	6 584 €	5 143.00 €	AJOUT	
Petite Enfance	Non	Solution de gestion des RAM ILE	Technocarte	2022	7 176 €	336.00 €	AJOUT	
Petite Enfance	Non	mise en place d'une tarification du taux à l'effort ILE	Technocarte	2024	4 469 €	341.00 €	AJOUT	
Culture, Salle de spectacle, Billetterie	Non	SIRIUS + billetterie en ligne	ALCION	2004	10 203 €	3 635.00 €		
Culture, Salle de spectacle, Billetterie	Non	Evolution du logiciel SIRIUS Ermitage Compostelle	ALCION	2022		420.00 €	evolution	
Culture, Salle de spectacle, Billetterie	Non	plateforme réservation rdv pour billetterie spectacles		2024		1 364.00 €	AJOUT	
Culture, Médiathèque	Non	ORPHEE dont abonnement Electre	C3RB	2005	13 218 €	1 487.00 €		
Culture, Médiathèque	Non	Portail Médiathèque					AJOUT	
Culture, Ecole de musique	Non	Imuse	SAIGA	2012	4 731 €	860.00 €		
Culture	Non	plateforme de billetterie pour les ets culturels Mapado	Mapado	2023	9 522 €	4 476.00 €		
Archives	Non	ARKEPAGE Archives	ARKEA	2001	12 763 €	960.00 €		décommissionnée et remplacée par Arkheia
Archives	Non	ARKHEIA	ANAPHORE	2021				remplaçante de ARKEA
Population	Non	ARPEGE - Election Gestion election	ARPEGE	2013	7 001 €	2 964.00 €		
Population	Non	ARPEGE - Election Gestion scrutin	ARPEGE	2013	2 923 €	2 964.00 €		
Population	Non	ARPEGE - ADAGIO SERVEUR SFTP	ARPEGE	2013	0 €	606.00 €		
Population	Non	ARPEGE - Recensement Militaire	ARPEGE	2013	2 571 €	avec ADAGIO		

Date de dernière mise à jour : 11/10/24	Domaine mutualisé par la commune	Nom / titre de l'application	Editeur ou Développement interne	Année d'acquisition	Coûts complets de réalisation : études, conception, réalisation, qualification et recette, reprise de données, licences, évolutions	Coût de fonctionnement annuel	Evolution	Commentaires
Population	Non	SIECLE	LOGITUD	2010	11 109 €	2 406.78 €		
Population	Non	Dematérialisation des actes de décès Siecle	LOGITUD	2023	2 397 €	360.00 €	AJOUT	
Population	Non	Module d'intégration des demandes en ligne pour les PACS - Siecle	LOGITUD	2023	3 377 €	692.00 €	AJOUT	
Population	Non	Gestion des passeports	Etat ANTS	2010	0 €	- €		
Population	Non	Requiem	Armège	2018		1 559.00 €	AJOUT	
Population	Non	Kiosque portail famille	Technocarte	2019	30 000 €	4 149.00 €	AJOUT	
Population	Non	Orion outil de prise de rdv en ligne	Orion	2019	562 €	1 016.00 €		
Population	Non	Extension de la solution ORION pour la remise des titres d'identité	Orion	2022			AJOUT	
Population	Non	Plateforme de gestion du stationnement	IER Bolloré	2023	43 325 €	13 157.00 €	AJOUT	
Population	Non	Gestion des armoires à clés de la PM GIR		2023	15 469 €	1 768.00 €	AJOUT	
Population	Non	application mobile des communes Ma ville facile	SAS SOLO AGILIS	2024	6 500 €	1 723.00 €	AJOUT	
Sport		Oxygène - remplacement de la solution de billetterie	Applicam	2019	19 722 €	2 989.00 €	AJOUT	
Informatique	Oui	Gestion des Alarmes, Badges	WINLOAD	2007	0 €	- €		
Informatique	Oui	Contrôle accès (TIL) Batiments	MICRO SESAME	2007	0 €	- €		
Informatique	Oui	HONEYWELL (Alarmes, Badges)	HONEYWELL	2010	0 €	- €		
	Non	RollBack		2018	190 €	1 193.00 €	AJOUT	décommissionnée et remplacée par deep freeze cloud
	Non	DEEP FREEZE CLOUD SCO	FARONICS	2021			AJOUT	remplaçante de rollback

#### Middleware et logiciels supports

Réseaux, voix, data	Oui	Gestion AUTOCOM	SPIE COMMUNICATION	2005	0 €	10 000.00 €	Logiciels gérés en transversalité par le service commun et pour toutes les entités	
WIFI	Oui	Installation du wifi au CTM rue Bonnaous		2022	5 509 €			
Bases de données	Oui	ORACLE V10G bi-processeur	Oracle	2008	6 500 €	- €		
Gestion des Sauvegardés	Oui	Arkeia WD 2300	ARKEIA	2013	17 527 €			
Protection, gestion du trafic réseau (LAN, WAN, VPN)	Oui	NETWORK WEB PROTECTION (Astaro)	SOPHOS		0 €	6 110.00 €		
Gestion des annuaires techniques	Oui	AD Windows	Microsoft	2014	0 €	- €		
Virtualisation de serveurs	Oui	VMware kit essentiel +	Microsoft	2014	720 €	- €		
Liaison Fibre Optique	Oui	Liaison FO sites externes (CCAS, Ermitage, Crèche familiale, Stade des Ecus, Parc de la Cheneraie) IRU 15 ANS COUT ANNUEL	INQLIA	2014	46 746 €	396.00 €		
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc	Oui	GLPI	GLPI	2008	0 €	- €		
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc	Oui	ASAP	service now	2017				
Outils de gestion du support : gestion des tickets, MDM, gestion du parc	Oui	OCS INVENTORY	GLPI	2008	0 €	- €		
Administration des postes, télédistribution	Oui	Wsus	Microsoft	2010	0 €	- €		
Logiciels sécurité (antivirus, firewall logiciels, outils de cryptage et de gestion de clés,...)	Oui	SOPHOS 130 POUR LA VILLE ET 75 POUR LES ECOLES	SOPHOS	2008	0 €	4 614.00 €		
Logiciels sécurité OPTNET serveur sur les 4 écoles primaires.	Oui	OPTENET Boitier de protection et de filtrage 4 écoles primaire	SOPHOS	2008	4 500 €	1 591.00 €		

Nouveauté	application remplaçante	application décommissionnée
-----------	-------------------------	-----------------------------

## Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés : 0,0600

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
<b>Coût réel des ETP</b> - 125 143 €	1	<b>Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI</b>		
		Affaires juridiques		4 370 €
		Archives		640 €
		Numérique et système d'informations		7 591 €
		Ressources humaines		- 137 744 €
<b>Charges directes réelles de fonctionnement</b> 73 283 €	2	<b>Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...</b>		
		Affaires juridiques		18 €
		Numérique et système d'informations		5 908 €
		Parc matériel roulant		67 357 €
<b>Coûts de renouvellement des immobilisations</b> 13 755 €	3	<b>Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)</b>		
		Affaires juridiques		30 €
		Numérique et système d'informations		10 094 €
		Parc matériel roulant		3 611 €
		<b>Frais financiers (AC de fonctionnement)</b>		21 €
<b>Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments</b> 101 €	4	<b>Dépenses d'entretien par mètre carré. (Dépenses d'entretien (Pour info, 340 € par an par agent pour Bordeaux Métropole).</b>		
		Affaires juridiques		20 €
		Archives		81 €
<b>Forfait charges de structure</b> - 1 620 €	5	<b>Coûts des charges de structure et fonctions supports. 3,13% des postes 1,2 et 4.</b>		
		Affaires juridiques		138 €
		Archives		23 €
		Numérique et système d'informations		423 €
		Parc matériel roulant		2 108 €
		Ressources humaines		- 4 311 €

<b>Total révision AC</b>	<b>- 39 623 €</b>
AC Fonctionnement	- 53 358 €
AC Investissement	13 735 €

**Convention portant remboursements liés aux révisions de niveaux de service entre  
Bordeaux Métropole et la commune du Bouscat pour l'exercice 2024**

**Entre**

Bordeaux Métropole représentée par sa Présidente, Christine Bost, dûment habilitée par délibération n°2024-XXX en date du 6 décembre 2024,

d'une part

**Et**

La commune du Bouscat représentée par son Maire, Patrick Bobet, dûment habilité par délibération n°X en date du XXX,

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des huit cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2025, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2024, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de

Bordeaux Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

### **Article 1 : Montant de l'ajustement**

Bordeaux Métropole s'engage par la présente à rembourser à la commune du Bouscat la somme de 690 384 € (six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt quatre euros) correspondant aux dépenses engagées par la commune mais à la charge de Bordeaux Métropole, nettes des charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du conseil de métropole du 27 janvier 2017.

La commune du Bouscat s'engage également par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de 12 876 € (douze mille huit cent soixante-seize euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisées entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 décembre 2024, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 décembre 2024 et par délibération de la commune du Bouscat en date du XXX.

### **Article 2 : Modalité de remboursement**

Bordeaux Métropole procédera au remboursement en section de fonctionnement le montant figurant à l'article 1 de la présente convention et la commune du Bouscat procédera au remboursement en section d'investissement le montant figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2025 et en une seule fois.

### **Article 3 : Régime budgétaire et comptable**

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par Bordeaux Métropole à la commune du Bouscat dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62875 (« remboursements de frais aux groupements à fiscalité propre (GFP) de rattachement») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et en recette au compte 70876 (« remboursements de frais par le GFP de rattachement») dans le budget en cours de la commune du Bouscat et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par la commune du Bouscat à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041511 (« subventions d'équipement au GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de la

commune et en recette d'investissement au compte 13241 dans le budget en cours de Bordeaux Métropole.

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement sur un an et en année concomitante (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) et cet amortissement fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'ACI.

#### **Article 4 : Juridiction compétente en cas de litige**

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties aient recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, \_\_\_\_\_, en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,  
La Présidente,

Pour la commune,  
Le Maire,

Christine Bost

Patrick Bobet